



PASSAGES DE GRADES SAISON 2021-2022 EN LIGUE OCCITANIE

1. PROCEDURE

	1 ^{er} et 2 ^e dan	3 ^e et 4 ^e dan
Signature de la fiche de candidature	<p>Fiche <u>entièrement complétée avec toutes les informations remplies de manière lisible</u>, signée par le candidat et son enseignant à faire signer <u>ensuite</u> par le Président de Ligue :</p> <ul style="list-style-type: none"> par envoi postal à M. Jacques Lecomte, 39 av. Pierre Gamel, 30000 Nîmes ; ou par mail : bogatyr30@gmail.com <p>A défaut de fiche remplie intégralement le jour de la date limite de candidature, le dossier pourra être rejeté et le candidat se présentera à la prochaine session (sous réserve des mêmes conditions de dossier complet et envoyé à temps).</p>	
Envoi du dossier complet <u>par courrier postal simple</u>	<p>DEUX MOIS avant la date de l'examen (cachet de la poste faisant foi) :</p> <p>Pour les candidats du CID Midi Pyrénées :</p> <p>M. Pascal BUTTELLI 10 rue du Pic Maou 31600 Muret</p> <p>Pour toute info* : pascal.buttelli@free.fr</p> <p>Pour les candidats du CID Languedoc Pays Catalan :</p> <p>M. Hervé BRETON Mas de Poitevin 4272 Boulevard Paul Valéry 34070 Montpellier</p> <p>Pour toute info* : breton.herve34@free.fr</p> <p>* pour information seulement, et aucunement envoi des dossiers.</p>	<p>TROIS MOIS avant la date de l'examen (cachet de la poste faisant foi) :</p> <p>FFAB Place des Allées 83149 BRAS</p>

2. COMPOSITION DES DOSSIERS

- **Fiche de candidature** datée signée par le candidat, son enseignant et le Président de Ligue Jacques Lecomte, intégralement remplie (toutes les informations sont remplies par le candidat, ni le Président ni le secrétaire du CORG ne rempliront les mentions manquantes à la place du candidat).
- **Copie intégrale du passeport fédéral** (l'original devra impérativement être apporté le jour de l'examen) où figurent les tampons des stages « validants » nécessaires (1 seul exigé sur l'année précédant l'inscription à la session de juin 2022 – *N.B : 3 en temps normal*), lesdits stages étant des stages institutionnels inscrits au calendrier fédéral, de Ligue ou de Comité Interdépartemental.
- **Chèque** de 50 € pour les 1^{er} et 2^e dan à l'ordre de leur CID d'appartenance (Midi-Pyrénées ou Languedoc Pays Catalan), et 80 € pour les 3^e et 4^e dan à l'ordre de la FFAB.
- **Certificat médical daté de moins d'un an de non contre-indication à la pratique INTENSIVE de l'aïkido.**
- Si le candidat ne souhaite pas être convoqué par mail : **une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du candidat.**